



(12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 35485 B1** (51) Cl. internationale : **F21V 17/00**
- (43) Date de publication : **02.10.2014**

-
- (21) N° Dépôt : **35735**
- (22) Date de Dépôt : **13.03.2013**
- (71) Demandeur(s) : **INGELEC, 323, BOULEVARD MOULAY ISMAIL, 20300 CASABLANCA (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **GHIAT MOHAMED**
- (74) Mandataire : **REDA SFAIRA**

-
- (54) Titre : **DISPOSITIF MURAL, COMPRENANT UNE PATERE POUR LA FIXATION D'APPAREILLAGE ELECTRIQUE NOTAMMENT UNE DOUILLE A 2 POSITIONS DROITE ET INCLINEE**
- (57) Abrégé : Dispositif mural, comprenant une patère pour la fixation d'un dispositif électrique qui comprend: _ une base comprenant des moyens de fixation, permettant au préalable de rapporter cette patère sur le mur, via une surface (X) destinée à venir en appui sur le mur, et formant un angle (a) avec l'autre surface opposé (Y) de cette base. _ un support, qui est à rapporter sur la partie base, sur laquelle peut être rapporté le dispositif électrique à fixer, ayant le même angle (a) entre ces 2 surfaces intérieur (Z) et extérieur (W). Le choix entre les deux orientations envisageables droite et inclinée, intervient entre les deux parties constitutives de la patère base et support, moyennant un simple pivotement de 180° du support par rapport a la base.

Abrégé

Dispositif mural, comprenant une patère pour la fixation d'un dispositif électrique qui comprend :

_une base comprenant des moyens de fixation, permettant au préalable de rapporter cette patère sur le mur, via une surface (X) destinée à venir en appui sur le mur, et formant un angle (α) avec l'autre surface opposé (Y) de cette base.

_un support, qui est à rapporter sur la partie base, sur laquelle peut être rapporté le dispositif électrique à fixer, ayant le même angle (α) entre ces 2 surfaces intérieur (Z) et extérieur (W).

Le choix entre les deux orientations envisageables droite et inclinée, intervient entre les deux parties constitutives de la patère base et support, moyennant un simple pivotement de 180° du support par rapport à la base.

02 OCT 2014

BREVET D'INVENTION

Dispositif mural, comprenant une patère pour la fixation d'appareillage électrique notamment une douille à 2 positions droite et inclinée.

DESCRIPTION

L'invention concerne plus précisément, et d'une manière générale un dispositif électrique mural, comprenant une patère pour la fixation d'un quelconque dispositif électrique, tel que par exemple un appareil d'éclairage, en particulier une douille, ou un appareil de détection, notamment un appareil de détection de personne,

La patère étant conçue pour assurer une fixation murale en applique ou en plafond contre une quelconque surface d'appui telle qu'un mur, un cloison, avec ou sans boîte d'encastrement, coiffant l'arrivée de l'alimentation électrique et logeant les éléments de connexion du dispositif en 2 positions droite et inclinée.

Globalement, la patère mise en œuvre pour une telle fixation comporte, une base comprenant des moyens de fixation, permettant au préalable de rapporter cette patère sur le support à équiper, et d'autre part, un support, qui est à rapporter sur la partie base, en formant en pratique un simple couvercle pour celle-ci, sur laquelle peut être rapporté le dispositif électrique à fixer.

Le problème pour l'implantation d'une tel patère, est que, suivant les installations, et tout en laissant la possibilité d'une éventuelle suspension au plafond, sa fixation à un mur doit pouvoir indifféremment se faire suivant l'une ou l'autre de deux positions distinctes, l'une pour laquelle le dispositif s'étend globalement perpendiculaire au mur suivant une disposition communément dite « droite », l'autre pour laquelle il s'étend incliné à ce mur, suivant une disposition communément dite « inclinée », pour optimiser l'éclairage au sol pour le cas par exemple d'un dispositif électrique qui est la douille.

Des ensembles du genre mentionné sont couramment utilisés dans des installations, formée d'un seul ensemble monobloc droit ou d'un ensemble monobloc incliné ou de deux parties distinctes, à savoir, d'une part, une partie base de fixation commune, par laquelle elle est adaptée à être fixée au mur à équiper, et, d'autre part, de deux parties support, une droite et une inclinée qui sont à rapporter sur la partie base de fixation suivant le besoin d'utilisation.

Par conséquent, elle a pour inconvénient de nécessiter de prévoir systématiquement, pour les deux positions distincts de celui-ci, soit deux patères monobloc distincts suivant le besoin, une pour la version droite et une pour la version inclinée ou bien dans l'autre cas de figure ou la patère est un ensemble de deux organes, une partie de base de fixation commune, mais par contre deux jeux de support, qui correspondent l'un à sa fixation droite au mur, l'autre à sa fixation inclinée, et dont un seul est effectivement utilisé en service suivant le besoin .

Cette duplication redondante des organes se fait inévitablement au détriment des coûts, car la fabrication d'une patère pouvant remplir les deux fonctions d'orientations différentes permet de supprimer, au sein des postes de travail, la fabrication du troisième organe correspondant à l'une des versions d'orientation,

De plus un tel dispositif permet d'avoir une seule référence en stock au lieu de deux, dans ce cas également, il en résulte un coût total d'exploitation amélioré.

En outre, après installation d'une telle patère à orientation fixe, l'utilisateur peut être tenté de modifier l'orientation, dans ce cas précis il est amené à l'achat de l'autre version, alors qu'avec la présente invention un simple pivotement de la partie support de cette dernière, permet de l'adapter aux contraintes de l'installation.

Compte tenu de ces inconvénients que présentent ces genres de patère l'invention a d'une manière générale pour objet une disposition permettant d'éviter cet inconvénient et conduisant en outre à d'autres avantages.

De manière plus précise, elle a tout d'abord pour objet de fournir une patère pouvant être utilisée, au choix, en configuration droite ou inclinée, simple à fabriquer et peu coûteux, et permettant un passage particulièrement facile de l'une à l'autre de ces configurations.

Ces objectifs, ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints à l'aide d'une patère pour la fixation d'un dispositif électrique à un mur, du genre formée de 2 parties distinctes, à savoir une première partie base de fixation, présentant une surface destinée à venir en appui, et adaptée à être fixée au mur à équiper, et une deuxième partie support, qui est à rapporter sur la partie de fixation, et qui est apte à recevoir le dispositif électrique à fixer, cette patère étant d'une manière générale caractérisée en ce que sa partie de support est apte à être rapportée sur sa partie de fixation suivant l'une ou l'autre de deux orientations différentes, dont, en pratique, l'une correspond à une fixation du dispositif droit au mur, tandis que l'autre correspond à sa fixation inclinée, ceci permet d'adapter le dispositif aux contraintes de l'installation.

REVENDEICATIONS

1. Patère pour la fixation d'un dispositif électrique (1) à un mur, du genre formée de deux parties distinctes, à savoir une partie base de fixation (2), par laquelle elle est adaptée à être fixée au mur (3) à équiper, et une partie support (4), qui est à rapporter sur la partie base de fixation (2), et qui est apte à recevoir le dispositif électrique (1) à fixer, et logeant les éléments de connexion du dispositif électrique (20), caractérisée en ce que la partie de support (4) est apte à être rapportée sur la partie base de fixation (2) suivant l'une ou l'autre des deux orientations différentes, à savoir l'une pour laquelle le dispositif électrique (1) s'étend droit au mur, l'autre pour laquelle il s'étend inclinée à celui-ci (voir figure 2)
2. Patère suivant la revendication 1 caractérisée en ce que la partie base de fixation (2) comporte au moins 2 orifices (5), permettant de la fixer à des points d'ancrage moyennant par exemple des chevilles ou via une boîte d'encastrement standard sur le mur à équiper, les deux orifices sont positionnés à l'intérieur de la partie de fixation de manière à ce que après installation, ces vis soient invisibles du fait qu'elles soient couvertes par la partie support qui forme entre autre en pratique un simple couvercle pour celle-ci, et de ce fait on résout le problème des vis apparentes qui nuisent à l'esthétique de la patère .
3. Patère suivant la revendication 1,2 caractérisée en ce qu'il comporte sur la partie support (4) des moyens d'encliquetages mâles comportant 2 pattes (6) étant élastiquement déformable et présentant une extrémité globalement conformée en crochet (7) et saillent à partir de la surface interne, tandis qu'elle comporte sur la partie fixation (2) des moyens d'encliquetage femelles comportant une ouverture d'introduction (8) adapté à recevoir les pattes (6), et à retenir le crochet (7) de chaque dite patte (6) (voir figure 6).

4. Patère selon la revendication 1 à 3, caractérisée en ce que la partie fixation (2) présente des fenêtres (9) d'introduction d'outil respectivement en opposition des moyens d'encliquetage (6) servant à dés encliqueter le support après assemblage en cas de besoin (voir figure 6)
5. Patère suivant la revendication 1 à 4 caractérisée en ce qu'elle comporte sur la partie support (4) d'une part des moyens d'encliquetages mâles comportant deux pattes (10), et des moyens de blocages (11) de tel sorte que les éléments de fixation du dispositif électrique (12) soient pris en sandwich entre ces deux éléments, dont l'élément (10) est élastiquement déformable et présentant sur l'extrémité une forme globalement conformée en crochet (13) et saillent à partir de la surface intérieure du support (4), lui permettant à dés encliqueter le dispositif électrique après assemblage en cas de besoin sans outil du fait d'une prolongation (14) de l'élément (10) qui débord au delà du crochet (13) (voir figure 5).
6. Patère suivant la revendication 1 à 5 caractérisée en ce que la partie base de fixation au mur (2), définissant un plan de référence (Y) non parallèle à la surface d'appui sur le mur (1) et formant un angle (α) avec ce dernier, Le plan d'appui (X) permet de définir un axe de symétrie (A) de la base de fixation (2), perpendiculaire au plan (X) (voir figure 3 et 4).
7. Patère suivant la revendication 1 à 6, caractérisée en ce que la partie support (4), définissant un plan de référence (Z) non parallèle au plan de sa surface extérieure (W) et formant un angle exactement équivalent à l'angle (α), le plan (W) permet de définir un axe de symétrie (B), perpendiculaire au plan (W) (voir figure 3 et 4).

8. Patère suivant les revendications 1 à 7 et comprenant les moyens d'assemblage (6,8,10,11 et 12) permettant deux positions d'assemblage dudit support à ladite base de fixation :

- Une première position dans laquelle les deux angles (α) sont alternes-internes, et du fait que c'est le même angle, les deux axes de symétrie (A) et (B) sont colinéaires, ainsi le plan (X) et le plan (W) sont parallèles, permettant à la partie support, d'offrir une position droite.
 - Une seconde position axialement symétrique par rapport à ladite première position (droite), moyennant une rotation de 180° (voir figure 1) dudit support par rapport à la base de fixation et caractérisée en ce que l'axe (A) et l'axe (B) forment un angle de 2 fois (α) permettant à la partie support, d'offrir une position inclinée.
- Ainsi le système permet le passage facile d'une configuration à l'autre par simple pivotement de 180° de la partie support.

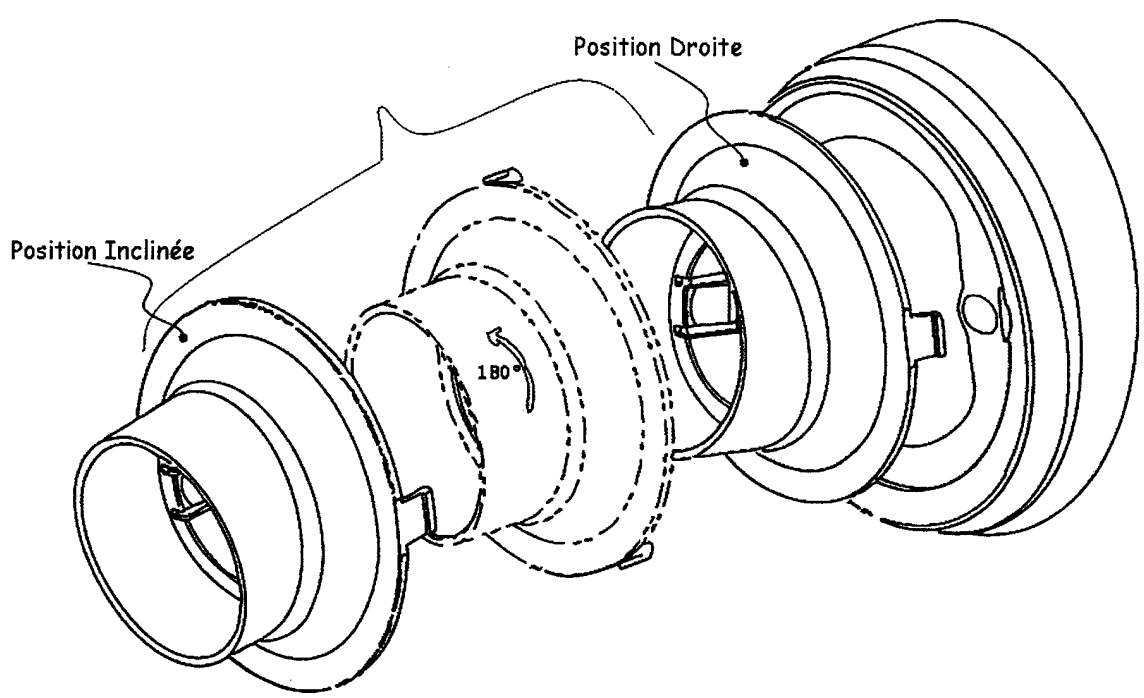


fig :1

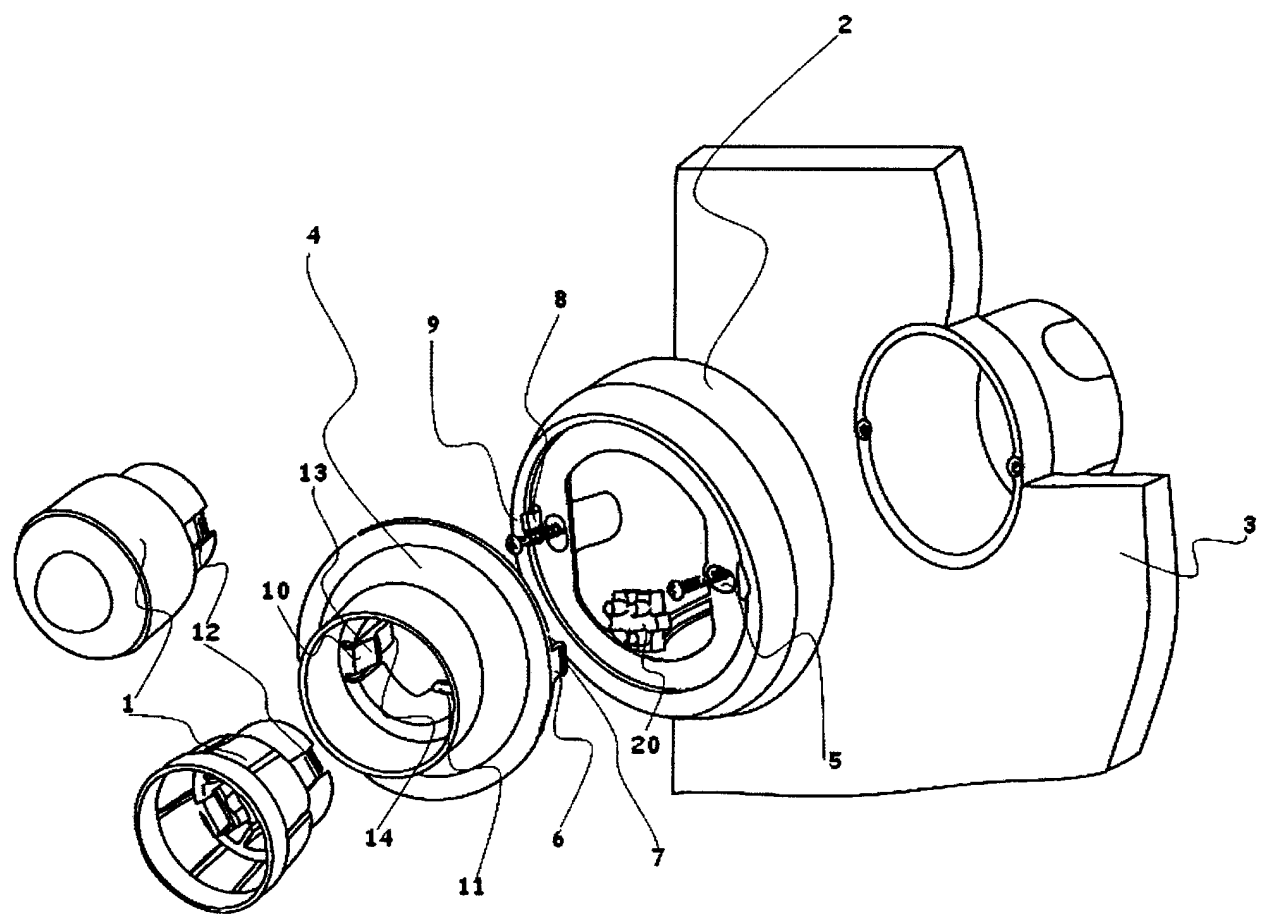


fig :2

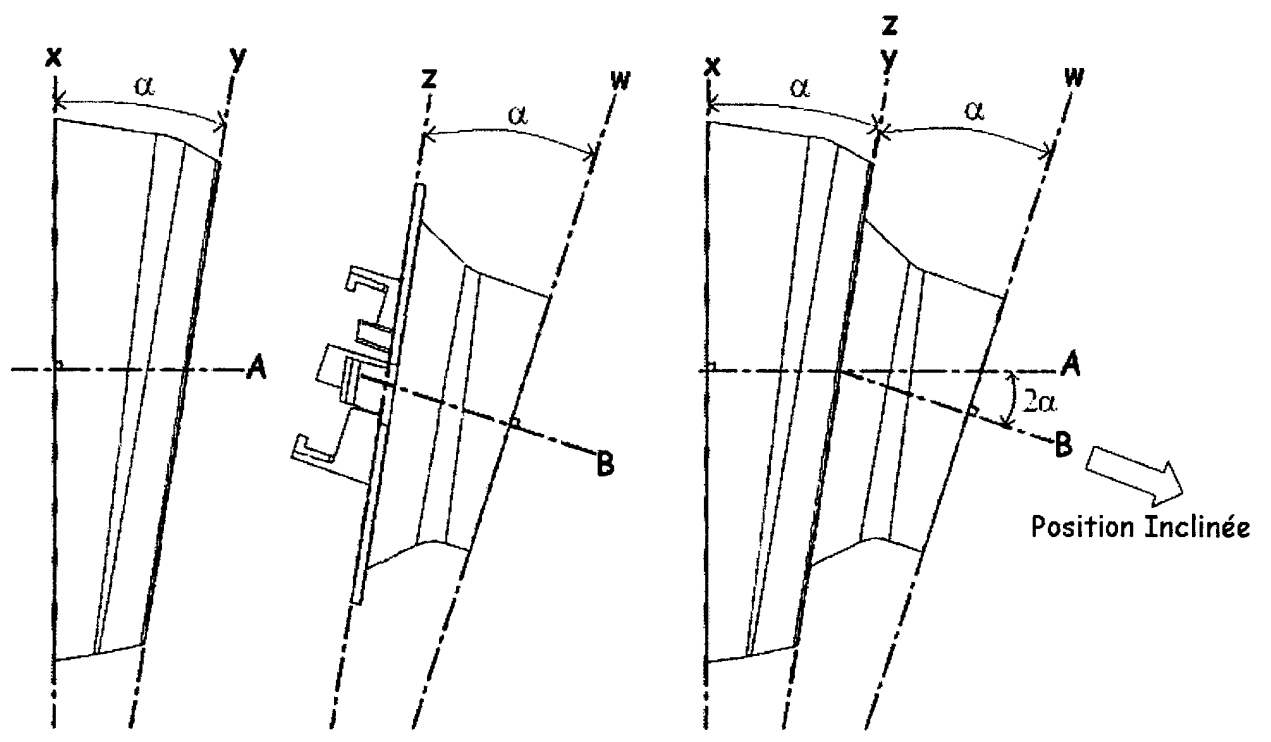


fig :3

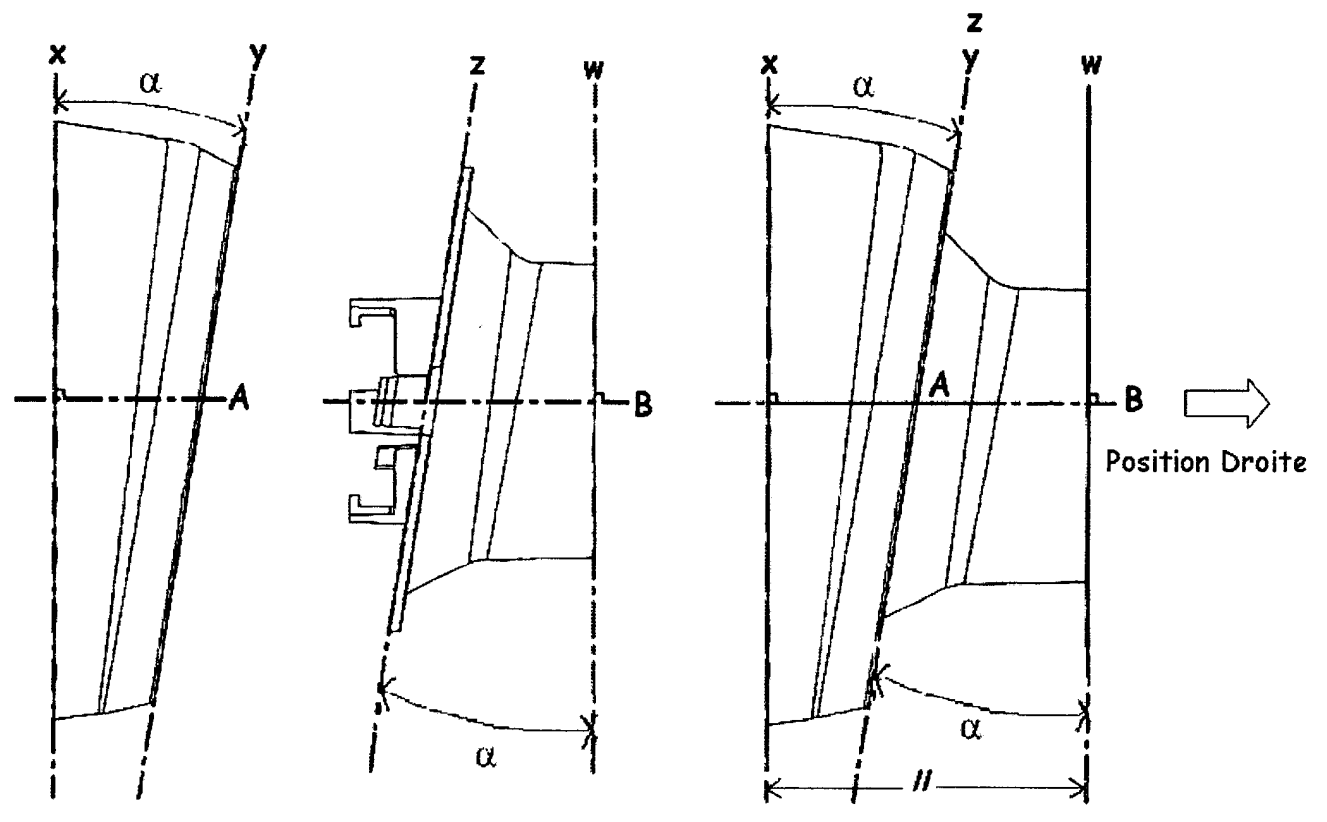


fig :4

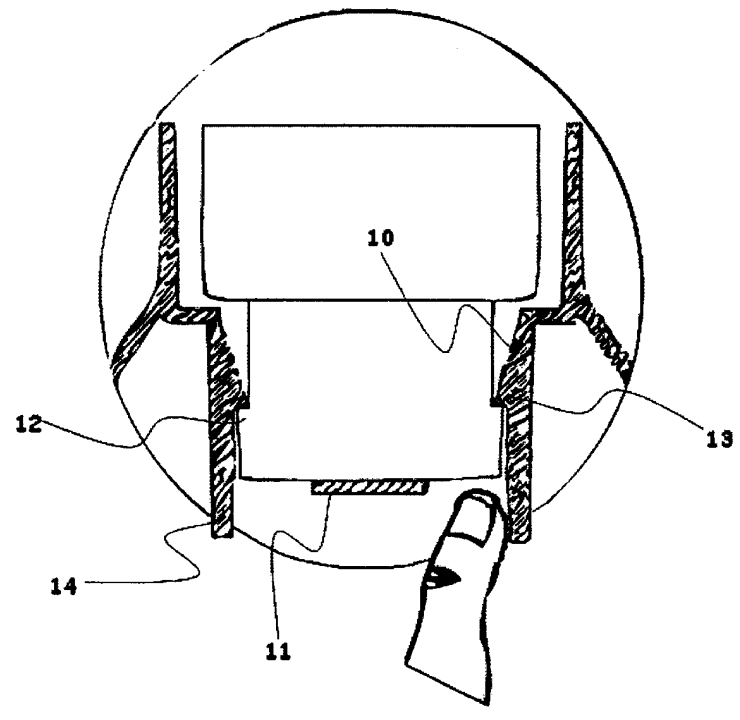


fig :5

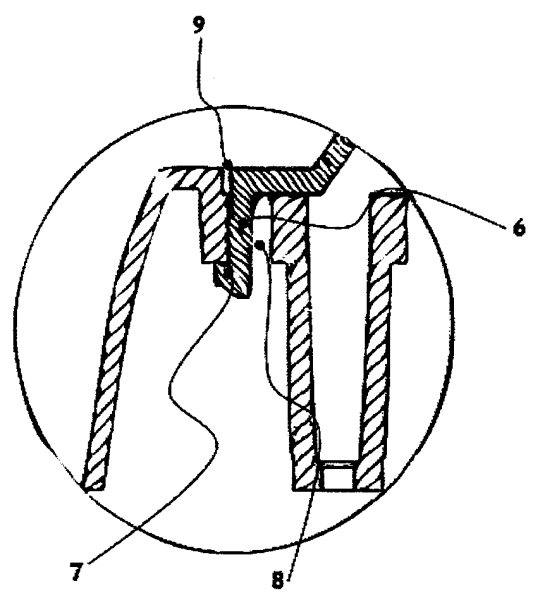


fig :6